

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane ; LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoint Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme GORGE Allison donne pouvoir à M. NAVARRO Georges ; Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina ; M. DURAND Sébastien donne pouvoir à M. Yoann HERVOIR.

Etaient absents : TROTEL- LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme POMIER Claire

Délibération n° 55 / 2026

VIE SCOLAIRE

Objet : Noël des enfants scolarisés dans les écoles de la commune – Année 2026/2027

Depuis plusieurs années, la commune met en place des actions en faveur des écoles à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ces actions se traduisent par différentes interventions :

- Un spectacle sur le thème des fêtes de Noël ;
- Un sachet de chocolat et friandises ;
- Un livre, adapté à l'âge de l'enfant.

Devant la réussite de cette opération et la satisfaction des enfants et des parents, la municipalité souhaite reconduire ces actions dans chaque école à l'occasion des fêtes de fin d'année 2026.

Il est proposé d'offrir aux enfants scolarisés :

- Un spectacle « Odin et l'Horloge de Noël », représenté par la troupe de théâtre « La Citadelle », pour un montant de 918,90 € TTC
- Un sachet de Chocolat REAUTE pour un montant de 3,15 € TTC / enfant (hors frais de livraison)
- Un livre « Bonjour 6^{ème} » d'Arthur Presse & Adam Pichon, à tous les enfants scolarisés en CM2 en 2026, pour un montant de 12,99 € TTC / enfant (hors frais de livraison)
- Un livre adapté à l'âge de l'enfant pour les enfants scolarisés de la TPS au CM1 en 2026 pour un montant de 0.90 € TTC / enfant (hors frais de livraison)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** le renouvellement des actions destinées aux enfants scolarisés de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année 2026 selon les propositions présentées.

Adopté à 17 voix pour et 1 voix contre (DE CAQUERAY Hervé).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

